



# CALENDRIER & RÉGLEMENT ÉDITO

2024  
2025

MOIS DE PARUTION	DATE LIMITE DE RÉCÉPTION DES DOCUMENTS À PUBLIER	DISTRIBUTION
Octobre 2024	<b>18 septembre 2024</b>	fin du mois de septembre 2024
Novembre 2024	<b>18 octobre 2024</b>	fin du mois d'octobre 2024
Décembre 2024	<b>18 novembre 2024</b>	fin du mois de novembre 2024
Janvier 2025	<b>18 décembre 2024</b>	fin du mois de décembre 2024
Février 2025	<b>18 janvier 2024</b>	fin du mois de janvier 2025
Mars 2025	<b>18 février 2024</b>	fin du mois de février 2025
Avril 2025	<b>18 mars 2024</b>	fin du mois de mars 2025
Mai 2025	<b>18 avril 2024</b>	fin du mois d'avril 2025
Juin 2025	<b>18 mai 2024</b>	fin du mois de mai 2025
Juillet 2025	<b>18 juin 2024</b>	fin du mois de juin 2025
Août 2025	<b>18 juillet 2024</b>	fin du mois de juillet 2025
Septembre 2025	<b>18 août 2024</b>	fin du mois d'août 2025

## RÉGLEMENT DE L'ÉDITO

### **Art.1 - FORMAT DES DOCUMENTS**

- Les documents soumis doivent impérativement être au format Word (.doc ou .docx).
- Le format de page doit être en A4 avec une mise en page en noir et blanc, contrastée pour une lisibilité optimale.
- Les fichiers envoyés ne respectant pas ces critères pourront être refusés sans préavis.

### **Art.2 - TRANSMISSION DES DOCUMENTS**

- Les documents doivent être transmis par voie électronique à l'adresse officielle : [edito@cdf-landeronde.fr](mailto:edito@cdf-landeronde.fr).
- En cas d'impossibilité d'envoi par mail, il est possible de remettre le document à un membre du conseil d'administration.
- Aucune autre forme de transmission (papier, clé USB, etc.) ne sera acceptée, sauf exception validée par le bureau du comité.
- Les documents doivent être envoyés avant la date limite de soumission, précisée dans chaque appel à contribution. Tout document envoyé après cette date sera pris en compte dans le prochain édit.

### **Art.3 - CONTENUS AUTORISÉS**

- Les contenus doivent être en lien avec les activités du Comité des Fêtes ou de la commune (annonces, événements, manifestations, etc.).
- Ne seront pas acceptés :
- Les contenus à caractère commercial ou promotionnel, sauf dans le cadre d'un partenariat approuvé par le comité.
- Les documents contenant des propos discriminatoires, diffamatoires ou contraires aux bonnes mœurs.
- Les publicités non sollicitées.
- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de refuser la publication de tout document qui ne correspondrait pas à ces critères ou qui porterait atteinte à l'image du comité.

### **Art.4 - DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- Tout document soumis au comité pourra faire l'objet d'une révision ou d'une correction mineure pour des raisons de lisibilité ou de mise en page.
- L'auteur du document reste responsable des informations contenues dans son texte et s'engage à garantir l'exactitude de celles-ci.

### **Art.5 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

- Ce règlement entre en vigueur à compter de sa publication et s'applique à toutes les soumissions ultérieures. Le comité se réserve le droit de le modifier si nécessaire.

### **Art.6 - CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- En soumettant un document, l'auteur accorde au Comité des Fêtes une licence non exclusive et gratuite de publication et de diffusion dans l'édition. Aucun paiement ni compensation ne sera octroyé pour la publication des contenus.
- Le comité n'acquiert pas les droits exclusifs sur les documents soumis, mais se réserve le droit de les utiliser à d'autres fins liées à la communication du comité (site internet, réseaux sociaux, etc.), sous réserve d'en informer l'auteur.
- Les informations personnelles contenues dans les documents envoyés ne seront utilisées que pour les besoins de la publication dans l'édition et ne seront pas diffusées à des tiers sans accord préalable.
- Les documents envoyés au Comité des Fêtes ne seront pas retournés après soumission. Il est donc recommandé de conserver une copie de tous les fichiers soumis.

### **Art.7 - DROIT DE MODIFICATION ET DE REFUS**

- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier, adapter ou refuser tout document, même si celui-ci est conforme aux autres règles, si son contenu est jugé inapproprié ou non pertinent.
- Aucune explication détaillée n'est obligatoirement fournie pour les refus de publication.

Pour rappel,  
**la publicité n'est pas acceptée.**